

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE

Sous matière : INTERCOMMUNALITE

**OBJET : RAPPORT
D'ACTIVITES DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS
AUDOIS - 2ÈME
AUDITION DES
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN DATE
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : **09 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU : **24 NOV. 2021**

Procurations :

Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT,
Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL,
Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI.

Secrétaire : Sabine CHABERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, les EPCI doivent chaque année transmettre à leurs communes membres un rapport annuel d'activité.

Celui-ci doit faire l'objet d'une communication devant l'assemblée communale par le Maire. Cette présentation doit en outre être l'occasion d'entendre les conseillers communautaires en séance.

De plus, et en application du même article, les conseillers communautaires doivent rendre

compte de leur activité au moins 2 fois par an devant le conseil municipal où ils siègent.

Après avoir présenté le rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Bassin Lauragais, les conseillers communautaires sont entendus au titre de la présentation dudit rapport mais également pour rendre compte de l'activité de l'EPCI sur la fin d'année 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte du fait que les formalités requises par l'article L5211-39 du CGCT sont satisfaites.

Il est précisé que le rapport annuel d'activité 2020 est consultable au secrétariat général de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
24 NOV. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2021
Par publication le :
24 NOV. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211115-DB2021268-DE

